

# Mise en place d'une loi sur l'énergie propre pour le Yukon

## Raison d'être

L'énergie est essentielle dans presque toutes nos activités quotidiennes : déplacements, chauffage, technologies informatiques et communications. Nos activités industrielles et commerciales reposent toutes également sur l'énergie. Or, pour produire cette précieuse énergie, il faut souvent brûler des combustibles fossiles. Et chaque combustion émet des émissions de gaz à effet de serre contribuant aux changements climatiques.

D'ici 2030, le gouvernement du Yukon s'engage à réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre du Yukon, à l'exception des émissions produites par le secteur minier, et à parvenir à une économie à consommation énergétique nette zéro d'ici 2050.

Une loi sur l'énergie propre et ses règlements d'application viendraient **encadrer les engagements yukonnais relatifs à la réduction des gaz à effet de serre, afin de donner les moyens réglementaires au gouvernement du Yukon pour qu'il respecte ses engagements en la matière et d'assurer, par des rapports publics, une responsabilisation durable quant aux changements climatiques.**

Soulignons que les dispositions axées sur des cibles (dont l'exigence en matière d'énergie renouvelable) qui forment la majeure partie du projet de loi sur l'énergie propre ont fait l'objet d'une vaste consultation lors de la rédaction de la stratégie *Notre avenir propre* et constituent des engagements publics du gouvernement du Yukon. En ce sens, l'orientation et la portée de ces engagements ne risquent pas d'être modifiées (ex. rehausser, en raison d'un engagement, la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030).

Grâce à sa loi sur l'énergie propre, qui imposera des cibles pour la production d'électricité renouvelable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Yukon sera au diapason des mesures législatives les plus progressistes en Amérique du Nord sur la responsabilité en matière d'énergie et de changements climatiques. En plus, cette loi garantira transparence et responsabilisation dans l'atteinte des objectifs. Enfin, ses règlements d'application permettront au gouvernement du Yukon de respecter ses engagements en lui donnant l'élan nécessaire et en lui permettant de le maintenir.

## Aperçu

Voici les dispositions qu'il est proposé d'insérer dans la loi du Yukon sur l'énergie propre et ses règlements connexes :

1. Énoncé des objectifs en matière d'énergie propre
2. Exigences en matière de production de rapports
3. Cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre
4. Exigences de production d'électricité renouvelable
5. Cibles de vente de véhicules sans émissions
6. Normes sur la composition des carburants renouvelables
7. Cible de chauffage à énergies renouvelables
8. Pouvoir de fixer des critères d'efficacité énergétique pour les produits

## Rôles et responsabilités

Bien que la loi sur l'énergie ait pour fonction première de veiller à ce que le gouvernement du Yukon respecte ses grands engagements en matière de changements climatiques, il importe d'indiquer à qui incombe l'application des mesures pour respecter les engagements législatifs. Le gouvernement du Yukon est l'entité chargée d'établir les politiques et les programmes habilitants et de collaborer avec la population et les entreprises yukonnaises à l'atteinte des cibles d'émissions de gaz à effet de serre, de chauffage à énergies renouvelables et de vente de véhicules sans émissions. Par ailleurs, il incombe à la Société d'énergie du Yukon de satisfaire à l'exigence de production d'électricité renouvelable.

Bien que la Société d'énergie du Yukon soit chargée de réponse à l'exigence relative à l'électricité renouvelable, elle fait partie intégrante de l'atteinte des cibles du gouvernement du Yukon en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce chevauchement montre bien le lien intrinsèque qu'entretiennent énergie propre et changements climatiques dans cette loi (pour les détails sur la collaboration et les facteurs qu'implique l'atteinte de la cible de production d'électricité renouvelable, voir la disposition proposée).

## Réduction de 45 % des émissions

Nombre de cibles et d'exigences suggérées dans le cadre de la loi sur l'énergie propre visent une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (à l'exception du secteur minier). Toutefois, le gouvernement du Yukon a récemment annoncé qu'il augmentait à 45 % la cible de réduction des gaz à effet de serre du territoire d'ici 2030. Par conséquent, il faudra peut-être revoir à la hausse certaines cibles et exigences du présent document pour qu'elles concordent avec la nouvelle cible.

Au cours des prochains mois, le gouvernement du Yukon collaborera avec le Conseil d'orientation sur le climat du Yukon afin de déterminer quelles autres mesures permettront d'atteindre la nouvelle cible et d'évaluer si un rehaussement des cibles et exigences figurant au présent document serait effectivement indiqué. Veuillez donc, dans votre lecture, porter attention au type de dispositions suggérées pour la loi sur l'énergie propre plutôt qu'aux chiffres proprement dits. Par exemple, ne commentez pas la cible dans le cas de vente de véhicules sans émissions; exprimez-vous plutôt sur la nécessité d'inscrire ou non dans la loi des cibles à cet égard.

## Dispositions proposées dans la nouvelle loi sur l'énergie propre

### 1. Énoncé des objectifs en matière d'énergie propre

Le gouvernement du Yukon propose de formuler, dans la loi sur l'énergie propre, un énoncé des objectifs relatifs aux valeurs et aux intentions gouvernementales concernant les thèmes abordés dans la loi. Ce type d'énoncé peut orienter et faciliter par la suite l'élaboration des politiques.

Voici des propositions d'énoncés à inscrire dans la loi du Yukon sur l'énergie propre :

- Utiliser et stimuler, au Yukon, le développement de technologies novatrices qui contribuent à la conservation et à l'efficacité énergétique ainsi qu'à l'utilisation de ressources propres ou renouvelables.
- Soutenir, grâce aux ressources propres ou renouvelables, le développement économique vert auprès des gouvernements des Premières nations, des municipalités et des collectivités rurales.

#### Questions :

- Quels sont, selon vous, les objectifs importants à inclure dans la loi sur l'énergie propre?

### 2. Exigences en matière de production de rapport

Les exigences en matière de rapports réguliers et transparents garantissent que le gouvernement du Yukon communiquera de l'information sur les progrès réalisés, que nous soyons sur la bonne voie ou en deçà de nos engagements en matière de changements climatiques. Ces exigences sont essentielles pour assurer la transparence et la responsabilité à long terme envers le public. Le gouvernement du Yukon propose que la loi yukonnaise sur l'énergie propre exige le dépôt d'un rapport annuel à l'Assemblée législative, qui comprend :

- les données les plus récentes du territoire sur les émissions de gaz à effet de serre et l'énergie;

- les informations les plus récentes sur les risques que les changements climatiques font courir au Yukon, tirées de l'évaluation quinquennale des risques climatiques;
- les progrès réalisés dans les mesures actuelles et nouvelles proposées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, accroître la sécurité énergétique et à gérer les risques climatiques;
- la façon dont les mesures actuelles et nouvelles proposées sont censées atteindre les objectifs et les cibles en matière de changements climatiques et d'énergie qui figurent dans la loi ou une politique.

### Questions :

- Quelle information souhaitez-vous voir figurer dans les rapports du gouvernement du Yukon concernant ses engagements en matière d'énergie et de changements climatiques?

### 3. Cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'encadrement législatif des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre assure la responsabilisation à long terme du gouvernement et établit les critères de référence pour l'élaboration des mesures visant à atteindre ces cibles. Certes, légiférer sur les cibles de réduction des émissions ne garantit pas que le gouvernement du Yukon atteindra ses cibles, mais cela l'oblige à adopter une norme et établit la marche à suivre pour mettre en œuvre les politiques et les programmes visant à atteindre ces normes.

Le gouvernement du Yukon propose d'inscrire les cibles de réduction de gaz à effet de serre suivantes dans la loi du Yukon sur l'énergie propre :

- D'ici 2030, réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre du Yukon provenant du transport, du chauffage, de la production d'électricité, des déchets et d'autres secteurs par rapport aux niveaux de 2010.
- D'ici 2050, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Yukon pour atteindre la carboneutralité.

En plus des deux cibles ci-dessus, la loi sur l'énergie propre donnerait au gouvernement du Yukon le pouvoir de fixer, au moyen d'un règlement d'application, des cibles d'émissions pour chacun des secteurs.

### Questions :

- Avez-vous des points à porter à l'attention du gouvernement du Yukon à propos de l'encadrement législatif des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre?

#### 4. Exigences de production d'électricité renouvelable

Le Yukon fait face à un ensemble unique de circonstances et de défis en matière de production d'énergie. Le réseau intégré du Yukon (réseau principal) est insulaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas raccordé au réseau nord-américain. Toute l'électricité consommée doit donc être produite au Yukon. Chaque année, le Yukon répond à plus de 90 % de ses besoins en électricité par un approvisionnement hydroélectrique considérable, une énergie propre et renouvelable (le pourcentage fluctue d'une année à l'autre selon la demande, les températures hivernales et le niveau de l'eau; par exemple, un barrage produit moins d'électricité en temps de sécheresse).

À mesure que l'économie et la population du Yukon continuent de croître et que les Yukonnais investissent de plus en plus dans les nouvelles technologies liées au chauffage et à l'électricité, comme les voitures électriques, la demande d'électricité augmente également. Imposer une exigence législative de production d'énergie renouvelable, c'est orienter et outiller le gouvernement du Yukon et la Société d'énergie du Yukon dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable.

La disposition proposée ci-dessous concernant la production d'énergie renouvelable serait incluse dans la loi du Yukon sur l'énergie propre :

- Exiger qu'au moins 93 % de l'électricité produite sur le réseau intégré du Yukon provienne d'énergies renouvelables (production calculée sur une moyenne mobile à long terme de 25 ans).

Bien qu'il soit proposé qu'au moins 93 % de l'électricité produite pour le réseau intégré du Yukon provienne d'énergies renouvelables, le gouvernement du Yukon aspire à hausser ce pourcentage à 97 % d'ici 2030. Cet objectif, couplé à une augmentation marquée du nombre de véhicules sans émissions sur les routes, représente une proportion substantielle des objectifs de réduction des émissions du Yukon d'ici 2030.

L'exigence d'électricité renouvelable de 93 % a été déterminée avec la Société d'énergie du Yukon et est conforme à son [plan décennal d'électricité renouvelable](#) (en anglais). Le plan décennal est la feuille de route de la Société pour atteindre cette cible. Légiférer sur une exigence d'électricité renouvelable permettra à la Régie des entreprises de services publics du Yukon d'approuver les initiatives en matière d'énergie renouvelable de la Société d'énergie. Cela habilitera la Régie à produire et maintenir le pourcentage élevé d'électricité renouvelable nécessaire pour répondre à la demande croissante.

Des investissements considérables dans de nouveaux projets d'énergies renouvelables d'envergure, comme le décrit le plan décennal de la Société, auront une incidence sur les tarifs d'électricité au Yukon. La Société d'énergie reconnaît que les contribuables ne pourront assumer seuls les coûts d'investissements dans le réseau électrique de plus de 500 millions de

dollars prévus au plan décennal. La Société établira des partenariats avec les gouvernements des Premières nations et les sociétés de développement, cherchera à obtenir du financement fédéral et l'appui des Yukonnais. Ce sont là des facteurs garants de la réussite du plan décennal.

### Questions :

- Avez-vous des points à porter à l'attention du gouvernement du Yukon à propos de l'inscription dans la loi d'une exigence de production d'électricité renouvelable?

## 5. Cible de vente de véhicules sans émissions

Le secteur des transports est la première source d'émissions de gaz à effet de serre au Yukon et représente 61 % des émissions totales du territoire. Près de 90 % des émissions de ce secteur sont attribuables au transport routier, et la répartition entre les véhicules pour utilisation personnelle, commerciale et industrielle transportant de la nourriture, du carburant et d'autres produits vers le Yukon est relativement égale.

Pour atteindre sa cible de réduction des émissions d'ici 2030, le gouvernement du Yukon s'est fixé, dans sa stratégie *Notre avenir propre*, des cibles ambitieuses de vente de véhicules sans émissions. Il vise notamment à ce que les véhicules sans émissions représentent 10 % des ventes de véhicules légers en 2025 et 30 % en 2030. Ajouter ces cibles à la loi préparera le terrain pour responsabiliser durablement le gouvernement du Yukon, en plus de lui donner les moyens d'appliquer des mesures afin d'atteindre ses cibles et d'envoyer un message clair au secteur privé sur la demande éminemment grandissante pour des véhicules sans émissions.

Voici les cibles proposées de vente de véhicules sans émissions :

- Les véhicules sans émissions représentent 10 % des ventes de véhicules légers en 2025.
- Les véhicules sans émissions représentent 30 % des ventes de véhicules légers en 2030.

Le gouvernement du Yukon s'engage par ailleurs à instaurer un régime pour garantir l'atteinte de ces cibles de vente. Le Yukon n'est pas le seul à se fixer des cibles de vente de véhicules sans émissions. On observe généralement deux approches en ce sens :

**Régime de déclaration volontaire :** Le gouvernement met en place un régime de déclaration volontaire pour collaborer avec l'industrie automobile, les concessionnaires, les entreprises détenant les infrastructures et bornes de recharge et les organismes de recherche. Les constructeurs automobiles rapportent chacune de leurs ventes de véhicules sans émissions à un organisme indépendant de recherche. Lorsqu'ils atteignent les cibles de vente territoriales,

ils acquièrent le statut de leaders. Dans certains cas, le gouvernement encourage la vente de véhicules sans émissions en accordant des remises aux fabricants qui les commercialisent.

**Régime de réglementation :** Le régime de réglementation, ou mandat de vente de véhicules sans émissions, exige des fabricants qu'ils obtiennent un certain nombre de crédits de ventes de véhicules sans émissions par année. Pour obtenir ces crédits, il faut vendre des véhicules sans émissions, en acheter à d'autres constructeurs qui ont eu un volume de vente excédant leurs besoins ou s'acquitter de l'amende. La Colombie-Britannique, le Québec, la Californie et quelques autres États américains ont adopté une approche réglementaire de ce type pour atteindre leurs cibles de vente de véhicules sans émissions.

Chaque régime a ses avantages et ses inconvénients. Le gouvernement du Yukon attend vos commentaires pour déterminer quel régime mènerait plus efficacement à l'atteinte des cibles de vente de véhicules sans émissions.

#### Questions :

- Vers quelle approche penchez-vous pour atteindre la cible de vente de véhicules sans émissions du Yukon?
  - Une approche volontaire
  - Une approche réglementaire
- Quelles raisons vous poussent vers cette réponse?

## 6. Normes sur la composition des carburants renouvelables

Les carburants fossiles liquides comme l'essence et le diesel continueront d'être la principale source d'énergie des transports au Yukon pendant les 10 prochaines années, même si la population opte davantage pour les véhicules sans émissions et les deux autres modes de transport. Le diesel et le gaz naturel liquéfié serviront aussi à la production d'électricité du Yukon pendant les heures de pointe et dans les collectivités hors réseau qui se servent de génératrices au diesel comme source principale d'électricité.

Une des principales façons de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des carburants fossiles est d'y ajouter de l'éthanol, du biodiesel ou du diesel renouvelable, lesquels s'avèrent moins polluants pendant leur cycle de vie que les carburants fossiles. Ces carburants renouvelables sont produits à partir de matière organique, comme les déchets agricoles et les huiles végétales. Les combustibles renouvelables contribuent également à une meilleure qualité de l'air parce que leurs émissions contiennent moins de polluants nocifs.

Il est proposé d'indiquer dans la loi sur l'énergie propre que les exigences en matière de carburants renouvelables pourront être fixées plus tard par le gouvernement du Yukon. Les règlements d'application de la loi préciseront les exigences et les détails. Le gouvernement

consultera de nouveau des spécialistes, des parties prenantes, des membres de l'industrie et la population pendant la rédaction des règlements sur les carburants renouvelables.

### Autre consultation publique

- Une autre consultation publique sera organisée pour sonder la population concernant le règlement sur les carburants renouvelables qui relèvera de la loi sur l'énergie propre.

## 7. Cible de chauffage à énergies renouvelables

Au Yukon, le chauffage est la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre (21 % des émissions). En répondant de plus en plus à ses besoins en chauffage grâce aux énergies renouvelables – électricité renouvelable et biomasse – le Yukon réduira ses émissions de gaz à effet de serre et bâtira une économie locale verte. À long terme, les nouvelles ressources renouvelables, comme l'énergie géothermique, sécuriseraient l'approvisionnement en énergies renouvelables pour répondre à la demande de chauffage du Yukon. En priorisant les sources renouvelables de chauffage, et en encourageant l'efficacité énergétique grâce à des programmes – remise pour l'amélioration du rendement énergétique des habitations et des bâtiments commerciaux et industriels – le gouvernement du Yukon diminuera grandement la dépendance aux carburants fossiles pour le chauffage. Enfin, légiférer sur la cible de chauffage aux énergies renouvelables aura pour effet de responsabiliser durablement le gouvernement et d'assurer une continuité dans les mesures prises vers l'atteinte des objectifs du Yukon sur le chauffage à énergie renouvelable.

Voici la cible proposée de chauffage à énergie renouvelable pour la loi du Yukon sur l'énergie propre :

- D'ici 2030, le Yukon répondra à 50 % de ses besoins en chauffage grâce aux énergies renouvelables.

### Questions :

- Avez-vous des points à porter à l'attention du gouvernement du Yukon concernant l'encadrement législatif d'une cible de chauffage à énergies renouvelables?

## 8. Pouvoir de fixer des critères d'efficacité énergétique pour des produits

La loi sur l'énergie propre habilitera le gouvernement du Yukon à fixer des critères d'efficacité énergétique, ce qui permettra à la Direction de l'énergie d'élaborer des politiques à l'image des technologies nouvelles et de la mettre à la disposition du public.

Certains programmes d'efficacité énergétique, comme ENERGY STAR®, ont fait leurs preuves, mais leurs critères d'efficacité énergétique conviennent au sud du pays et ne sont pas adaptés aux besoins et au contexte nordique du Yukon. Par exemple, les cotes ENERGY STAR® des thermopompes privilégient un rendement minimal en matière de refroidissement, alors qu'au Yukon, ils doivent avoir un rendement minimal en matière de chauffage. Établir critères



d'efficacité énergétique propres au Yukon garantirait que les produits répondent aux besoins énergétiques du Nord.

Voici la disposition proposée pour la loi du Yukon sur l'énergie propre :

- Donner le pouvoir d'établir des normes ou des critères d'efficacité énergétique dans les politiques pour les produits fabriqués ou vendus au Yukon.

### Questions :

- Quels éléments devraient être pris en considération dans l'établissement de critères d'efficacité énergétique propres au Yukon?

### Questions de conclusion

- Êtes-vous généralement d'accord avec les dispositions proposées pour la loi sur l'énergie propre?
- Qu'est-ce qui explique votre accord ou votre désaccord?
- Y a-t-il, selon vous, autre chose à ajouter dans la loi sur l'énergie propre?
- Quelle incidence une loi sur l'énergie propre aura-t-elle sur vous et les autres Yukonnais et Yukonaises? Dites pourquoi.

Merci de votre contribution à l'élaboration de la loi du Yukon sur l'énergie propre. Les réponses obtenues seront compilées dans un document de synthèse qui sera rendu public à la fin de l'automne 2021.

## Contexte

Le 14 septembre 2020, le gouvernement du Yukon a publié *Notre avenir propre, la stratégie du Yukon sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte*. Ce document établit les objectifs du territoire pour les 10 prochaines années pour faire face à l'urgence liée aux changements climatiques et pour mettre le Yukon sur la voie d'un avenir plus propre et plus durable. S'appliquant à l'échelle du territoire, la stratégie s'articule autour de sept axes : transport; maisons et bâtiments; production d'énergie; population et environnement; collectivités; innovation; leadership. Chaque axe comprend un certain nombre d'objectifs et des actions connexes.

L'un des objectifs cruciaux de la stratégie est de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'origine des changements climatiques. Le défi qui se pose ne peut être relevé indépendamment des politiques gouvernementales. Pour en savoir plus sur les objectifs et les actions du gouvernement du Yukon pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, consultez le document [Notre avenir propre](#).

Le gouvernement du Yukon s'est engagé à élaborer une loi sur l'énergie propre ainsi que des règlements d'application d'ici 2022 pour l'aider à se responsabiliser et veiller au respect des engagements pris dans la stratégie. Compte tenu de l'importance de cette loi, la date limite pour l'élaboration a récemment été reportée à 2023.

À l'heure actuelle, le Yukon n'a pas de loi établissant des cibles de réduction des gaz à effet de serre, des cibles d'énergie renouvelable ou le pouvoir de réglementer les activités et les produits visant à réduire les émissions. La loi du Yukon sur l'énergie propre sera la première loi sur l'énergie à multiples facettes pour le Yukon et la première loi sur les changements climatiques du territoire. Les dispositions législatives antérieures du Yukon sur l'énergie encadrent des besoins particuliers, allant de la création d'organismes, comme la Société de développement du Yukon et la Régie des entreprises de services publics du Yukon, à la sécurité des installations électriques. Ces dispositions comportent toutefois des lacunes que le gouvernement du Yukon sera en mesure de corriger grâce à la nouvelle loi sur l'énergie propre et à ses règlements d'application.

Avant et après la publication de la stratégie *Notre avenir propre*, un groupe de travail composé d'employés du gouvernement du Yukon et de la Société de développement du Yukon s'est rassemblé pour mener des recherches et proposer des dispositions à inclure dans la loi sur l'énergie propre. Le groupe s'est employé à explorer ce qui se fait ailleurs au Canada et dans le monde et à synthétiser les mesures fixées dans *Notre avenir propre* pour formuler des dispositions. Ces dernières sont présentées ici pour que les parties prenantes, les Premières nations et la population en prennent connaissance et donnent leur avis.

### Modélisation des cibles

L'élaboration des objectifs et des actions de *Notre avenir propre* a été réalisée en consultation avec Navius Research, un expert de premier plan dans la modélisation des répercussions environnementales et économiques des politiques énergétiques et climatiques. En prenant en compte les données historiques, les taux de croissance économique prévus et les politiques actuelles des gouvernements du Yukon et du Canada, le modèle d'économie de l'énergie de Navius a permis d'établir des projections des émissions futures de gaz à effet de serre du territoire.

En introduisant des solutions de rechange en matière de politiques vertes dans le modèle, Navius Research a également prévu la façon dont les émissions de gaz à effet de serre du Yukon pourraient être réduites grâce à des politiques et des programmes gouvernementaux, et il a fourni un plan d'action qui permettra au Yukon de bâtir un avenir plus propre. Les données recueillies dans le cadre des prévisions du modèle ont servi à orienter les cibles ambitieuses énoncées dans *Notre avenir propre* et les actions nécessaires pour atteindre ces cibles. Nous proposons de mettre en œuvre, dans le cadre de la loi du Yukon sur l'énergie propre, des actions clés découlant des travaux de modélisation. Comme mentionné au début du présent

document, il se peut que certaines des cibles et des exigences découlant de la modélisation de Navius Research doivent être revues à la hausse pour concorder avec la nouvelle cible de réduction de 45 % des gaz à effet de serre. Toutefois, nous savons que les types de dispositions législatives proposées dans le présent document continueront d'être essentiels pour atteindre la nouvelle cible de réduction des gaz à effet de serre.

### Consultations précédentes

Les employés du gouvernement du Yukon ont mené une vaste consultation à l'échelle du territoire sur le contenu proposé pour la stratégie *Notre avenir propre*. Ils ont réalisé un sondage et tenu des réunions publiques et des rencontres individuelles avec les parties intéressées, les Premières nations du Yukon, les groupes autochtones transfrontaliers et des municipalités du territoire. Les commentaires reçus dans le cadre des consultations ont servi à apporter des révisions et des améliorations à la stratégie, et ils continuent à orienter la mise en œuvre des actions contenues dans *Notre avenir propre*. Pour en savoir plus, consultez la [synthèse des résultats de consultation](#) sur la stratégie *Notre avenir propre*.